

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Eau potable - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique - Captage d'eau potable des Moulins sur la Commune de Crest-Voland

Rapporteur : M. le Président

Les compétences Eau et Assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018. Ces transferts ont de fait entraîné la dissolution de Syndicats intercommunaux compétents, notamment du SIEPAM.

Le SIEPAM avait engagé, en amont de sa dissolution, la procédure pour mettre en conformité le captage des Moulins, situé sur la Commune de Crest-Voland.

Il convient désormais, suite à la demande de la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes d'engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable des Moulins sur la Commune de Crest-Voland ; utilisé pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à la législation en vigueur (loi sur l'eau du 30 décembre 2006), au Code de l'environnement, au Code de la santé publique (articles L.1321-2 et R.1321-6 à R.1321-14), et au Code de l'expropriation, une enquête publique préalable doit être menée pour :

- déclarer d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux ainsi que l'instauration des périmètres de protection, cette dernière étant assortie d'une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains compris dans le(s) périmètre(s) de protection immédiate,
- autoriser les prélèvements d'eau en vue de la consommation humaine.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, telle qu'elle est décrite ci-dessus, des points d'eau suivants : Captage d'eau potable des Moulins sur la Commune de Crest-Voland ;***
- ***sollicite M. le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP du projet mentionné ci-dessus et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique cette opération et de l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation ;***
- ***prend l'engagement de conduire à son terme la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des points d'eau désignés ci-dessus, jusque et y inclus la mise à jour de ses documents d'urbanisme existants, et étant entendu qu'elle mène à bien toutes les études nécessaires à l'aboutissement de ladite procédure ;***
- ***prend l'engagement d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains constitutifs des périmètres de protection immédiate, et de grever de servitudes les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée ;***
- ***prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages et/ou préjudices qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux, ainsi que les propriétaires ou occupants des terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée des préjudices qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par l'instauration des servitudes qui y sont prescrites ;***
- ***prend l'engagement d'effectuer les travaux qui seront préconisés par l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique au titre de la protection des sources ;***
- ***prend l'engagement d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance des captages et de leurs périmètres de protection ;***
- ***donne mandat à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer tous documents relatifs à la procédure ;***
- ***charge M. le Président, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente délibération ;***

- **décide que la présente délibération soit aussitôt transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et fasse l'objet de la publicité réglementaire.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

